



Aujourd'hui le CHSCT de l'Yonne doit émettre un avis motivé sur le DUERP et le PAP 2013.

Tout d'abord le groupe de travail directionnel (GTD) a été mis en place dans de mauvaises conditions alors que la note du 10 septembre 2012 définissait précisément les participants et le cadre de ce groupe de travail :

Le GTD associe l'assistant de prévention, les représentants des services ressources humaines, logistiques, des chefs de services et de postes, les représentants des OS, le médecin de prévention et l'ISST. Il s'appuie sur le PAP de l'année précédente pour enrichir sa réflexion sur l'analyse des risques et l'amélioration de la prévention.

Le DUERP : le GTD doit procéder à l'analyse, à l'évaluation et la hiérarchisation des risques. Il recense éventuellement les risques supplémentaires et harmonise, si nécessaire, la nature et la cotation des risques.

Le PAP : le GTD doit discuter du projet de PAP élaboré par l'assistant de prévention, harmoniser les actions et privilégier les actions prioritaires.

Les organisations syndicales regrettent vivement que le groupe de travail n'ait pas pu jouer son rôle par un manque de volonté de la DDFiP de l'Yonne. Citons quelques dysfonctionnements :

- Le DUERP et le PAP n'ont pas été présentés en CT avant d'être soumis au CHSCT;
- La composition du GTD n'a pas été conforme à la note de septembre 2012;
- Sur certains sites les risques psychosociaux et les risques organisationnels ont été supprimés par les agents et les chefs de services, alors que dans le même temps les agents ont remplis une fiche d'incident pour agressions verbales de la part de contribuables. Pour les organisations syndicales, le GTD aurait dû débattre de cette situation et se prononcer sur la nécessité ou pas de laisser ces risques;
- Certains chefs de services n'ont même pas pris la peine de regarder le DUERP, ce qui n'est absolument pas normal. La Direction s'est contentée de reconduire la situation de 2012 (ex: T. Aillant). Le GTD aurait dû, là aussi, débattre de la nécessité ou pas d'effectuer des mises à jour;
- Enfin sur la forme, l'Assistant de prévention n'a toujours pas tenu compte des nombreuses remarques qui lui ont été dictées. Certaines cellules du document, toujours décalées, le rendent totalement erroné. Les annotations relevées lors des GTD toujours non reprises dans le document, inexistantes, ou mal positionnées dans les colonnes.

Quant au PAP, il n'a même pas été présenté en GTD et donc encore moins discuté et amendé !!! Aucune harmonisation, aucune priorité concernant les actions primaires (celles qui suppriment le

risque) n'ont été mises en place. Pire encore, certaines actions écartées ou enterrées réapparaissent sans que leur suivi n'ait évolué (T. Toucy). D'autres actions nouvelles entrant dans la priorité (meilleure sécurisation des postes accueil sur site) ne sont pas retenues (Tonnerre par exemple).

Pour la prochaine mise à jour du DUERP et du PAP, nous exigeons que :

- la mise à jour et le recensement des risques se fassent en septembre/octobre 2013
- le GTD joue pleinement son rôle d'analyse, d'évaluation, d'harmonisation et de hiérarchisation
- le DUERP et le PAP, entièrement finalisés, soient présentés en début d'année d'abord en CT et ensuite lors de la première séance du CHSCT

Dans ces conditions, Monsieur le président, le CHSCT de l'Yonne ne peut se positionner et émettre un avis quel qu'il soit sur le DUERP et le PAP 2013 présentés ce jour .

Nous vous demandons de joindre cet avis écrit au PV de séance ainsi que son intégration dans le DUERP.

Nous exigeons que les demandes exposées ce jour soient immédiatement prises en compte et que la prochaine mise à jour se fera dans les conditions prévues par les notes du secrétariat général et du Directeur Général de la DGFIP.